

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire

Présents : M Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Sophie MOUQUET, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, M. Thierry JOUE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Fabien PIVETTE, Mme Ilda FELICIADE, Mme Corinne VASSEUR, Mme Nathalie JULIAT, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE

Absents ayant donné pouvoir :

M François-Xavier DUBROUS pouvoir à Mme Marie EAUMELOU
Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
Mme Stéphanie LAFINE pouvoir à Mme Sophie MOUQUET
M. Priam PUCA pouvoir à M. Jean Jules MORTEO
M Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR

Absente non excusée : Mme Nathalie CHABLE

N° 2022209-53 : Modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers professionnelles.

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Considérant que la loi citée en référence prévoit que chaque conseil municipal où n'est pas nommé un adjoint au Maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L.731-3 du code de la sécurité intérieure (CSI), un correspondant secours doit être désigné.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur François-Xavier DUBROUS, en tant que correspondant incendie et secours,

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnelles, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune :
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Le correspondant informera périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

Désigne Monsieur François-Xavier DUBROUS, correspondant incendie et secours.

Pour extrait certifié conforme,
Champagne sur Oise, le 23 septembre 2022

Le Maire,



Stéphane CARTEADO

Accusé de réception- Préfecture

095-219501343-20220922-20222209DEL53

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : le 27 septembre 2022
Publication : le 27 septembre 2022

Date de convocation : 16/09/2022

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

Dont pouvoirs : 5